



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de
SEINE ET MARNE
Arrondissement de
TORCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2014

Le mardi 4 novembre 2014 à 18h30, les Membres du CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqués en séance le 29/10/14, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur RABASTE, Maire.

Etaient présents :

M. Brice Rabaste, Mme Colette Boissot, M. Alain Mamou, Mme Claudine Thomas, M. Jacques Philippon, Mme Céline Netthavongs, M. Pierre Barban, Mme Audrey Duchesne, M. Benoît Breysse, Mme Michèle Dengreville, M. François-Xavier Binvel, Mme Nicole Saunier, M. Christian Quantin, M. Guillaume Segala, Mme Sylvia Guillaume (arrivée à partir du point n° 10), M. Marcel Petit, Mme Gabrielle Marquez Garrido, Mme Martine Broyon, Mme Monique Sibani, M. Philippe Maury, M. Alain Senechal, M. Olivier Savin, Mme Marie-Claude Saulais, Mme Sylvie Decombas, Mme Nathalie Dubois, M. Christian Couturier, M. Charles Aronica, M. Laurent Dilouya, Mme Angela Avond, M. Franck Billard, Mme Catherine Morio, Mme Lydie Autreux, Mme Annie Ferri, M. Paul Athuil, M. Jean-Jacques Marion, Mme Isabelle Guilloteau, M. Frank Mouly, Mme Lucia Pereira, M. Alain Tapprest, Mme Béatrice Troussard, Mme Cécile Goutmann.

Ont remis pouvoir :

Mme Nathalie Le Nevanic à Mme Michèle Dengreville, M. Stéphane Bossy à M. Pierre Barban, Mme Sylvia Guillaume à M. François-Xavier Binvel (jusqu'au point n° 9), Mme Victoria Pavan à M. Alain Mamou, M. Emeric Brehier à M. Jean-Jacques Marion.

Secrétaire de séance : Madame Audrey Duchesne

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal a décidé :

D'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 23 septembre 2014
(Approbation à l'unanimité)

- 1) Concernant la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM),

D'émettre un avis défavorable sur le projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale proposé par M. le Préfet de la Région Ile-de-France.
(Unanimité des votants : 43 pour, 2 abstention(s))

De rejeter la motion aux termes de laquelle il est émis le vœu d'une alternative au projet de schéma régional de coopération intercommunale – secteur 5 de Marne la Vallée via la création d'un établissement public de coopération intercommunale regroupant les actuelles communautés d'agglomération de Marne et Chantereine, Marne et Gondoire et de la Brie Francilienne.
(Majorité absolue des suffrages exprimés : 36 pour, 7 contre, 2 abstention(s))

D'approuver l'intégration de la Ville de Chelles à la Métropole du Grand Paris.

De demander le retrait de Chelles de la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Chantereine à compter du 1er janvier 2016 et son intégration simultanée à un territoire dont le périmètre comprendra tout ou partie des communes actuellement regroupées au sein de l'ACTEP (Syndicat mixte d'études et de projets de l'est parisien).
(Majorité absolue des suffrages exprimés : 34 pour, 9 contre, 2 abstention(s))

- 2) **De prendre acte** du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Marne et Chantereine pour l'année 2013, conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.
(Unanimité)

- 3) **D'adopter** le règlement intérieur intégrant les modifications demandées.
(Unanimité)

- 4) **D'adopter** la Décision Modificative de crédits n°1.
(Unanimité des votants : 42 pour, 2 abstention(s) M. Binvel ne prend pas part au vote)

- 5) **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention d'avance de trésorerie avec M2CA relative à la ZAC de l'Aulnoy ainsi que tout document afférent.
De dire que les crédits sont prévus au budget de la commune.
(Unanimité des votants : 42 pour, 2 abstention(s), M. Binvel ne prend pas part au vote)

- 6) **De décider** d'allouer une subvention de 31 029,42 € à l'office public Marne et Chantereine Habitat.
De dire que les crédits sont inscrits au budget de la commune.
(Unanimité, M. Ségala ne prend pas part au vote)

- 7) **D'approuver** la signature de l'avenant n° 3 opérant la prorogation de la ZAC pour deux ans.
D'autoriser Monsieur Le Maire à signer cet avenant et tout document y afférent.
(Unanimité des votants : 42 pour, 2 abstention(s) M. Binvel ne prend pas part au vote)

- 8) **De décider** du déclassement hors le domaine public communal de la parcelle BS 559 de 1 049 m² en vue de sa cession à l'Association Aboubaker Essadik pour construction d'une mosquée en appui d'un bâtiment existant.
De décider de réitérer la cession des parcelles BS 559, 561 et 563 au profit de ladite Association au prix de 108 800 €.
De décider que la Ville remboursera les frais fiscaux à l'Association et qu'elle supportera l'ensemble des frais inhérents à la réitération de la vente.
De décider que cette réitération de la vente sera opérée par un acte en la forme administrative reçu et authentifié par Monsieur le Maire, es-qualité et désigne M. Philippon, Adjoint au Maire, pour comparaitre et représenter la Commune à l'acte.
(Majorité absolue des suffrages exprimés : 43 pour, 2 contre)

- 9) **De désigner** M. Binvel en qualité de représentant de la Ville pour siéger au sein de la commission d'indemnisation à l'amiable des préjudices économiques des professionnels riverains.
(Unanimité)

- 10) **D'adopter** le programme d'aménagement d'une école élémentaire dans l'actuel conservatoire de musique.
D'autoriser Monsieur le Maire à déposer la déclaration de travaux.
D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.
D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions possibles pour ce type d'équipement.
De dire que les crédits seront prévus aux exercices correspondants.
(Unanimité des votants : 43 pour, 2 abstention(s))

11) D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre avec la Communauté d'Agglomération Marne et Charteraine, pour l'aménagement de salles de classe élémentaires dans l'actuel conservatoire de musique.

De dire que les crédits seront prévus au budget de la commune.

(Unanimité des votants : 43 pour, 2 abstention(s))

12) De fixer les tarifs des animations de Noël pour les activités suivantes :

- Piste de luges : 2,50 € les 5 descentes
- Piste de ski de fond : 2,50 € pour les adultes et les enfants de + 1,20 m et gratuit pour les enfants de moins de 1,20 m (obligatoirement accompagné d'un adulte)

De dire que les crédits sont prévus au budget de la commune.

(Unanimité des votants : 36 pour, 9 abstention(s))

13) D'accepter le projet d'extension du Relais Assistantes Maternelles par la création de quatre RAM annexes.

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de différents organismes et notamment la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne, des subventions, les plus hautes possibles pour la Ville, dans le cadre de ces extensions.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent aux demandes de subventions.

De dire que les crédits seront prévus au budget de l'année 2015.

(Unanimité)

14) D'accorder une subvention exceptionnelle à l'association IVY Division 4th Recon Troop à hauteur de 500 €.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette subvention.

De dire que les crédits sont prévus au budget de la commune.

(Unanimité)

15) De solliciter, pour l'année 2015, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), du Conseil Régional, du Conseil Général, de la Communauté d'Agglomération Marne et Charteraine (CAMC), de la Société des Auteurs Compositeurs et Editeurs de Musiques (SACEM), du Centre National de la chanson, des Variétés et du jazz (CNV), de l'Action Régionale pour la Création Artistique et la Diffusion en Île-de-France (ARCADI) et de la Société de perception et de distribution des droits des artistes-interprètes (SPEDIDAM) une subvention la plus haute possible afin de contribuer aux actions menées dans le domaine de la diffusion de musiques actuelles.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subventions.

De dire que les crédits sont prévus au budget de la commune.

(Unanimité)

16) De prendre acte du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés (SICPRH) pour l'année 2013.
(Unanimité)

17) D'accepter le retrait de la commune de la Queue-en-Brie du SYndicat Mixte de Vidéocommunication de l'Est Parisien (SYMVEP).
(Unanimité)

18) De verser une somme de 7 500 € à Mme Michelle BRUN à titre de compensation suite à une erreur sur le déroulement de sa carrière.
De dire que les crédits sont prévus au budget de la commune.
(Unanimité)

19) D'appliquer aux puéricultrices territoriales régies par le décret n° 2014-923 du 18 août 2014 le régime indemnitaire tel que présenté dans le tableau ci-avant.
(Unanimité)

20) Vu le décret n° 89-259 du 24 avril 1989 relatif à la prime spéciale d'installation attribuée à certains personnels débutants,
Vu le décret n° 90-938 du 17 octobre 1990 relatif à la prime spéciale d'installation attribuée à certains personnels de la fonction publique territoriale,
Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,
Vu le décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre du titre 1^{er} de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012,
Vu la délibération en date du 25 avril 1975 autorisant le versement d'une prime spéciale d'installation aux agents communaux et aux stagiaires au moment de leur titularisation,
D'approuver le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire joint en annexe.
D'abroger la délibération du 25 avril 1975 relative au versement de la prime spéciale d'installation.
D'inscrire au budget les crédits correspondants.
(Majorité absolue des suffrages exprimés : 36 pour, 9 contre)

21) Concernant le tableau des effectifs du personnel communal de la Ville de Chelles,
De supprimer 24 postes.
De créer 3 postes.
De modifier le tableau des effectifs en conséquence.
De dire que les crédits sont inscrits au budget de la commune.
(Unanimité des votants : 36 pour, 9 abstention(s))

22) De prendre acte des décisions annexées à cette délibération en application de la délégation accordée par le Conseil Municipal.

(Unanimité)

La séance est levée à 23h15

Ce compte rendu est dressé conformément au décret n° 83.1025 du 28 novembre 1983 et à la circulaire préfectorale n° 84.44 du 23 novembre 1984 prise pour son application concernant les délais de recours en matière de décision individuelle.